

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du
21 JANVIER 2016**

Présents : MMe BLAINEAU Angélique, ETAVARD Catherine, LARMUTH Angéla, SAMSON Stéphanie, VARIN Chantal MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, BONNEAU Pascal CHAMPHOYAUX Dominique, DECHAINE Bruno PAPIN Stéphane, ROBICHON Hervé, SITEAU Anthony.

Absente excusée : Mme BLANCHARD Agnès

Absents:

A donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Angélique BLAINEAU

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

ÉTUDE DEVIS ÉLAGAGE

M. le Maire rappelle les conditions d'intervention : 500 heures annuelles sur l'ensemble du territoire communal (environ 140 km) comprenant une fauche des accotements des voies goudronnées en mai ou juin (environ 40 km) et d'élagage au lamier de septembre à janvier avec broyage sur l'ensemble de la commune.

S'agissant d'un marché de services et conformément au code des marchés publics, le seuil du marché étant inférieur à 25 000 € HT, la publicité ainsi que la procédure ne sont pas obligatoires. De ce fait, les conditions ci-dessus ont été adressées à plusieurs entreprises.

A ce titre, il présente aux membres présents les devis qu'il a reçus pour réaliser l'élagage et le broyage des haies communales de MM RAFFOUX et DOUCET : 20 969 € HT pour le premier et 24 000 € HT pour le second. Les autres entreprises n'ont pas envoyé leurs propositions tarifaires.

Après délibération, le Conseil municipal décide de retenir le devis de M. RAFFOUX et autorise le Maire à le signer.

INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

M. le Maire informe l'Assemblée de la possibilité d'attribuer une indemnité de conseil, à M. MICHEZ, Receveur municipal de Sauzé-Vaussais et Chef-Boutonne.

Il signale également que M. MICHEZ a quitté la Trésorerie de Sauzé-Vaussais et qu'il est remplacé par Mme Michèle KERGRESSE.

Considérant :

→ que le Receveur Municipal est un agent de l'État qui doit donc être rémunéré par son employeur et non par les collectivités locales,
 → que les recettes communales diminuent chaque année,
 → que l'on nous demande régulièrement de réduire les dépenses publiques,
 le Conseil municipal décide de ne pas attribuer cette indemnité au Trésorier municipal.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. le Maire informe l'Assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
 Montant des dépenses d'investissement 2015 budgétisées : 495 899,51 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 123 974,88 € (25% x 495 899,51 € = 123 974,88 €).

Le Conseil municipal décide d'inscrire pour 60 000 € aux articles suivants :

Chapitre	OPÉRATION	MONTANT
21571	Matériel roulant	7 000
2135	Installation et aménagement constructions	7 000
2188	Autres immobilisations corporelles	16 000
2315	Immobilisations en cours	20 000
2184-0031	Divers matériel	10 000

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Virement de crédits en investissement

Afin de pouvoir payer les factures d'investissement de fin d'année, M. le Maire informe les membres présents qu'il a réalisé un virement de crédits à la section d'investissement du chapitre 0035 « logement pour gîte » vers le chapitre 21 pour un montant de 23 000 €.

2) Anniversaire de Mme NUNES

Un bouquet de fleur d'une valeur de 80 à 100 € sera offert à Mme NUNES pour son anniversaire.

3) Composition du comité consultatif « Action sociale »

Le comité se compose de MMe Catherine ÉTAVARD, Stéphanie SAMSON, Arlette BLAINEAU, Marie-Thérèse FOUCHER, Nicole BOUCHET, Suzanne COURTOIS, Yvette FOUCHÉ et MM Etienne FOCHE, Pascal BONNEAU, Stéphane PAPIN, Jean-Pierre TOURANCHEAU, Hervé ROBICHON et Anthony SITEAU.

→ Réorganisation des écoles : un tract sera mis dans les boîtes aux lettres des habitants pour les informer de la réunion du 25 janvier, organisée par la communauté de communes, qui se tiendra à la salle des fêtes de Limalonges.

→ Super communauté de communes : information sur l'état d'avancement du projet.

→ Débernage : faire des demandes de devis au mètre linéaire auprès de MM BALLAND, CHAMPHOYAUX et GACHET.

→ Pneus tracteur : Remplacement des pneus pour 1640 € HT le pneu par l'entreprise GONNIN.

→ M. le Maire signale que M. Bertrand GAILLARD sera absent du 22 février au 11 mars. Il sera fait appel à l'Association Intermédiaire pour le remplacer.

→ Suite à l'aide financière attribuée par l'Association Pommeraie Players, la commune achètera des tables de ping-pong.

Fait à Clussais la Pommeraie, le 30 janvier 2016

Le Maire,

Étienne FOUCHÉ